

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril à 11h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire à la Chambre d'Agriculture de Gap après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 31 mars 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, Jean-Pierre Martin, Jean-François Tourres, Nathalie Baille, Christel Gagliardo, Remy Queyrel, Jérôme Amouriq, René Eymery

Etaient absents et représentés : Gaël Pascal (pouvoir donné à Jérôme Amouriq)

Assistaient sans voix délibérante : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable Administratif et Financier)

Secrétaire de séance : Jean François Tourres

Objet : Mise en place d'un prêt bancaire de 320 000 € pour le financement des fournitures et travaux dans le dossier du maillage entre la branche de Charance et le lieudit La Garde.

Monsieur le Président expose aux syndics que les travaux de la rocade de Gap, conduits par la DREAL PACA, ont entraîné un glissement de terrain en rive droite de la combe de Bonne en commune de Gap. Ce glissement a pour effet l'entraînement d'une canalisation en DN 800 mm, son arrachement ce qui depuis août 2025, prive d'eau 1 700 adhérents environ.

L'ASA ayant consulté plusieurs organismes bancaires pour financer la construction d'un maillage ou adducteur, par le biais d'une canalisation en DN 400 mm, qui doit relier les eaux du canal de la branche de Charance vers la canalisation privée d'eau en raison du glissement, et en aval de la zone dégradée et procéder à l'obturation de la canalisation en acier en DN 800. Cette consultation portait sur un prêt de 320 000 € sur 15 ans.

Monsieur le Président expose que l'Association Syndicale Autorisée, étant un service public, il y a lieu de tout mettre en œuvre pour ne pas interrompre intégralement et durablement le service d'accès aux eaux.

Monsieur le Président expose que la Caisse d'Epargne présente la meilleure offre avec un taux d'intérêt de 2,95 % indexé sur le taux du livret A, sur 15 ans et 500 € de frais de dossier, avec un taux de remboursement anticipé de 3 % sur le capital à rembourser.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne un avis favorable à l'offre de prêt de 320 000 €, présentée par la Caisse d'Epargne au taux du livret A de 1,50 % + 1,45 % de majoration soit 2,95 % avec 500 € de frais de dossier et la possibilité de rembourser le capital restant, par anticipation au taux de 3 %.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents et représentés est annexée au registre des délibérations.

Certifiée et rendue exécutoire,

Le Secrétaire de séance
M. Jean François Tourres



Le Président
M. Claude Nebon

